

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 41 (1903)  
**Heft:** 46

**Artikel:** Les braves de M. de Rovéréa  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-200597>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
Grand-Chêne, 11, Lausanne.  
Montreux, Genthod, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:  
**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE**  
Suisse : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.  
étranger : Un an, fr. 7,20.  
Les abonnements détent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES  
Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent.  
étranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.  
la ligne ou son espace.  
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**AVIS.** — Les nouveaux abonnés pour l'année 1904 recevront **gratuitement** le journal d'ici au 31 décembre prochain et un exemplaire de l'*Almanach du Conte* (année 1903).

#### Les braves de M. de Rovéréa.

La Muse, de Lausanne, a joué cette semaine, au Théâtre de cette ville, *La Légion fidèle*, d'Henri Warnery. Un de nos lecteurs nous demande de redire ici l'histoire, passablement oubliée, de cette légion dont les patriotes vaudois de 1798 ne pouvaient partager, cela se conçoit, les sentiments à l'égard de Leurs Excellences, mais qui mérita néanmoins l'admiration par sa vaillance et par sa fidélité au drapeau.

Le 24 janvier 1798, le Pays de Vaud avait enfin secoué le joug de Berne. Ebranlés par cette révolution, nombre de cantons abolirent leurs institutions aristocratiques. Seule à peu près, Berne, où l'oligarchie croyait être encore toute puissante, demeurait cramponnée à ses priviléges et se refusaient à déclarer d'emblée tous les citoyens égaux. Sur les représentations de la France, elle se résigna pourtant à faire de timides réformes. Mais celles-ci parurent trop illusoires à Bonaparte. Par l'intermédiaire de ses agents, il exigea l'abdication de tous les magistrats et l'établissement d'un gouvernement provisoire (13 février 1798). Devant ces prétentions, le vieil orgueil des patriotes se révolta. LL. EE. refusèrent. Berne leva des troupes et requit le secours de ses confédérés. Les sujets allemands accoururent sous les drapeaux de leurs maîtres.

Un grand nombre de volontaires vaudois quittèrent aussi leurs foyers et vinrent offrir leurs services au gouvernement menacé. Ils formèrent la Légion romande, dont le commandement fut confié à Ferdinand de Rovéréa. Comme on le verra, cette troupe méritait, dans la suite, le nom de Légion fidèle. D'autre part, 4000 autres volontaires du Pays de Vaud, devenu canton du Léman, dévoués au nouvel ordre de choses, avaient pris les armes contre Berne et s'étaient joints à l'armée française que commandait le général Brune.

Sauf un gentilhomme, la Légion romande se composait entièrement de paysans. Oubliant les dissensions politiques, ces hommes ne demandaient qu'à chasser les Français de la Suisse. Ils étaient de bonne foi et croyaient encore servir la patrie. Leurs concitoyens eurent le bon sens de ne pas leur garder rancune de sentiments qui, chez la plupart, tenaient uniquement de l'enthousiasme militaire. Mais ils eurent plus de peine à comprendre l'attitude, assez singulière, il est vrai, de leur chef Rovéréa.

Ferdinand de Rovéréa, ancien officier au service de France, était major de l'arrondissement militaire de Morges. Le 26 janvier 1798, soit le lendemain de la révolution vaudoise, il adressa d'Yverdon à l'Assemblée provisoire,

ségeant à Lausanne, une lettre où il faisait cette déclaration :

Je viens, Messieurs, vous déclarer qu'autant j'ai été fermement attaché à mon Souverain tant qu'il a existé, et sans avoir jamais tergiversé, de même aussi je serai loyal et fidèle au nouvel ordre qui s'établit; et cela par une suite de mon invariable amour à la Patrie. En conséquence, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me déclarer si je puis continuer à habiter mon domicile (Rolle) en toute sûreté, ainsi que je le pense.

Votre réponse servira de règle à ma conduite. Agréez, en attendant, mes vœux pour le bonheur de la nouvelle république et ma respectueuse considération.

Deux jours après cette missive, de Rovéréa écrivait à l'Assemblée une seconde lettre, encore plus positive que la première, quant à son adhésion à la révolution vaudoise<sup>1</sup>:

Citoyens Représentants — Le courrier que j'eus l'honneur de vous expédier, avant-hier, ne m'ayant pas apporté de réponse à la lettre dont je l'avais chargé, et m'ayant seulement dit l'avoir remise à Lausanne, au citoyen Monod, de Morges, je vous prie de vouloir bien adresser à ma femme ce que vous aurez la bonté de m'écrire. En confirmant le contenu de ma première, j'offre, pour preuve de mon désir d'être compris parmi les citoyens vaudois, de servir la nouvelle République comme militaire, si je puis lui être utile. Tout comme j'aurais versé jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour l'ancien gouvernement, de même aussi il est prêt à couler pour le nouveau régime qu'adopte ma Patrie.

Salut, fraternité et entier dévouement.

Ferd. de ROVÉREA.

Aussitôt, l'Assemblée provisoire unanime répond à M. de Rovéréa :

Citoyen. — La multitude des affaires a fait oublier votre première lettre. L'assemblée accepte votre dévouement à la Patrie Vaudoise. L'homme loyal et brave ne promet point en vain.

Retournez dans vos foyers. Lorsque la Patrie aura besoin de vos services, l'Assemblée compte sur votre patriotisme.

Salut fraternel.

Lausanne, 28 janvier.

CHANCELLERIE DU PAYS DE VAUD.

F. de Rovéréa s'empessa de regagner Rolle. Mais il ne demeura pas longtemps auprès des siens. A la nouvelle que les Français menaçaient Leurs Excellences et que des volontaires du Pays de Vaud se rendaient à Berne pour y demander du service, ses anciens sentiments se réveillent :

Je jurai, écrit-il, de périr plutôt que d'abandonner la cause d'un souverain qui semblait s'abandonner lui-même... Le Conseil de la Guerre me proposa le commandement de cette troupe et le soin de l'organiser. J'acceptai, mais sous la réserve expresse que je ne serais pas appelé à combattre mes anciens compatriotes et que j'aurais la direction absolue de ce corps.

F. de Rovéréa est nommé chef de la Légion romande, avec le grade de colonel. Voici les renseignements intéressants qu'il donne sur cette troupe :

« Pour soustraire les volontaires vaudois

<sup>1</sup> De Rovéréa ne donne pas dans ses Mémoires le texte de ces deux lettres.

aux perfides suggestions de la classe des artisans et des domestiques de la ville de Berne, je pris mon cantonnement hors des portes, ce qui, vu la rigueur de la saison, assujettit mes gens à de dures privations, qui n'empêchèrent pourtant pas que le nombre des volontaires ne s'accrût journalement; la plupart étaient de jeunes paysans de partie occidentale du canton...

» Ma troupe, portée à six cents hommes dans l'espace de peu de jours, était exercée et disciplinée, mais elle manquait d'objets d'équipement. Presque toutes mes recrues, pour échapper mieux à la surveillance, étaient parties de chez eux mal vêtues...

» Il s'était formé à Neuchâtel une société de dames pour favoriser le recrutement de la légion, déjà qualifiée alors de Légion fidèle. Ces dames avaient un fonds, destiné à défrayer leur passage, et à pourvoir de quelque argent les volontaires qui rejoignaient la Légion fidèle. »

Ceux-ci continuant à arriver nombreux, F. de Rovéréa dut former un second bataillon. Il se choisit un lieutenant-colonel en la personne du major Pillichody<sup>1</sup>, d'Yverdon; mais ce dernier ne put rejoindre son poste; il venait d'être arrêté par ordre du général Brune.

« Le 16 février, dit M. Maillefer, la Légion romande était équipée et organisée. Elle recevait des drapeaux, des canons, et prenait position à Kallnach, entre Aarberg et Morat. Loin de laisser le désordre se glisser dans son armée, Rovéréa y maintenait une stricte discipline. Malgré le froid et la neige épaisse, les soldats faisaient tous les jours l'exercice. Dans le plan de campagne, conçu par d'Erlach, Rovéréa, avec sa légion et quelques troupes bernaises — deux à trois mille hommes — devait se porter sur le Vully, longer le lac de Neuchâtel, donner la main aux insurgés de Sainte-Croix et couper la retraite du général Brune. La prise de Soleure et de Fribourg, la défaite des Bernois mit ce projet à néant. Rovéréa se retira à Aarberg. Le 3 mars, sa légion fut attaquée par un corps de hussards français qu'elle dispersa. Elle prit une part active aux combats du 5 mars, perdit beaucoup de monde, et dut, en définitive, se replier sur Aarberg. »

La Légion romande était-elle comprise dans la capitulation de Berne? Rovéréa ne le pensait guère; aussi rassembla-t-il ses officiers et sous-officiers et leur exposa-t-il la situation désespérée. « Je les chargeai, dit-il, d'en rendre compte aux compagnies, en laissant chacun libre de retourner chez lui... Des larmes coulèrent des yeux de ces braves, la plupart vétérans du service de France; ils sortirent en silence, et revinrent bientôt m'apporter le vœu unanime du soldat, de ne quitter le poste qu'à la mort, ou avec moi! » C'était le 6 mars, lendemain du jour de la chute de Berne.

« Le 7 mars, un parlementaire arrive, porteur d'un ultimatum de Brune: la Légion devait se rendre à discrétion, sinon il ne lui serait

<sup>1</sup> La famille Pillichody est demeurée en possession d'un des drapeaux de la Légion fidèle. Elle l'a prêté à La Muse pour ses représentations.

<sup>1</sup> Nous puisions largement pour ce résumé dans l'excellente *Histoire du Canton de Vaud* de M. Paul Maillefer, dans l'ouvrage de Verdeil et dans les *Mémoires* de Rovéréa.

fait aucun quartier. Rovéréa prend alors la résolution de faire une trouée dans le Pays de Vaud. Il rassemble la Légion et la conduit à marches forcées à Anet. Mais il trouve le pont de la Thièle occupé par les milices neuchâteloises, qui s'opposent à son passage. Il apprend, en même temps, la défaite des insurgés de Ste-Croix, auxquels il comptait donner la main. Rovéréa offre alors une seconde fois à ses soldats de les licencier, tandis que, d'autre part, il négociait avec Schauenbourg pour obtenir une capitulation honorable. De nouveau, les soldats refusèrent d'abandonner leur poste.

« Non ! s'écrierent-ils, nous ne voulons pas vous quitter ; nous voulons mourir avec vous à nos canons, et sous nos drapeaux ! »

Au même instant, les sentinelles de la Légion signalent l'approche des Français. Le combat ne tarde pas à s'engager ; mais les tirailleurs français se retirent après une vive fusillade.

« Je présumai, dit Rovéréa, que cette reconnaissance serait bientôt suivie d'une attaque sérieuse, et j'admirai la contenance de mes braves Vaudois : les canonniers, tranquillement assis auprès de leurs pièces, les fantassins, autour des faisceaux, causaient entre eux, comme s'il eût été question d'une simple revue. Nous étions complètement enfermés et sans espoir de retraite. Cependant, je puis affirmer n'avoir entendu d'autres plaintes que celles du retard des Français à nous attaquer. »

Le 9 mars enfin, arriva la réponse de Schauenbourg : la Légion était autorisée à rentrer dans ses foyers avec armes et bagages. Elle regagna le Pays de Vaud par le comté de Neuchâtel.

Avant d'émigrer à Ravensburg, où s'était enfui l'ancien avoyer de Steiger, Rovéréa adressa encore la lettre suivante à l'Assemblée représentative du Pays de Vaud :

Messieurs, les événements de la guerre ayant amené l'honorable licenciement de la Légion romande, formée de volontaires du Pays de Vaud qui voulaient rester fidèles au serment prêté à leur ancien souverain, j'ai l'honneur de vous adresser la capitulation que leur a accordée le général en chef de l'armée française. J'espère qu'en vertu de cette capitulation, ces braves gens ne seront nullement inquiétés chez eux. La distinction flatteuse et exclusive aux troupes sous mes ordres de pouvoir rentrer dans leurs foyers avec armes et bagages, doit jeter quelque lustre sur le peuple que vous représentez.

C'est à la justice et à l'humanité de mes compatriotes que je recommande mes compagnons d'armes. C'est à plusieurs titres qu'ils méritent de la part de leurs compatriotes, l'entier oubli de la différence d'opinion qu'ils manifestèrent.

On m'affirme que vous m'avez personnellement proscrit ; je ne me permets aucune observation sur ce procédé, seulement, je vous prie de vouloir bien me le notifier positivement.

Je suis, parfaitement, Messieurs, votre très humble serviteur.

Neuchâtel, 9 mars 1798.

LE COLONEL DE ROVÉREA.

Ainsi finit cette Légion fidèle, dont l'énergie et le courage honorent l'esprit militaire de notre peuple et étaient bien faits pour inspirer un poète tel que le regretté Warney.

### Les petits bergers.

Il pleut. Le vent apre secoue  
Les arbres sans fruits des vergers,  
Et les pauvres petits bergers,  
Tristes, aujourd'hui font la moue.

Dans la plaine où je peux les voir  
Immobiles, les pauvres mioches,  
Les deux mains au fond de leurs poches,  
Tout transis, regardent pleuvoir...

Ils ont mis la plus longue veste  
Du père, en guise de manteau,  
Et se sont coiffés d'un chapeau  
Dont le grand âge est manifeste.

Leurs pieds, chaussés de lourds sabots,  
Dans l'herbe haute disparaissent,  
Et, tandis que leurs vaches paissent,  
Sous l'averse courbant le dos,

Ils songent, les petits bouts d'hommes,  
Aux jours de soleil disparus,  
Aux jeux sous les arbres touffus,  
Aux vergers ployant sous les pommes...

Pourtant ils restent, boutonnés  
Dans leur veste, attendant qu'il « chotte »,  
Et de leur figure pâlotte  
On ne voit que le bout du nez.

A. ROULIER.

**Pas de courant.** — Une voiture du tram  
demeurait en panne, l'autre jour, place de la  
Riponne.

— Alors, conducteur, qu'y a-t-il ? pourquoi  
ne marche-t-on pas ? demande une dame nerveuse.

— Parce qu'il n'y a pas de courant.

— Pas de courant ? pas de courant ? ... Et  
pourquoi donc ?

Le conducteur impatienté :

— Parce qu'à l'usine ils ont oublié d'ouvrir  
les fenêtres. B.

### Oh ! le hasard.

CHARLI. — Tu dis, papa, que je suis né à  
Lausanne ; mais maman où est-elle née ?

LE PÈRE. — A Cossonay.

CHARLI. — Et toi, papa, où es-tu né ?

LE PÈRE. — A Nyon.

CHARLI. — Que c'est drôle, tout de même,  
que tous les trois on se soit rencontrés comme  
ça.

### Le soldat-citoyen.

Nous extrayons d'un journal français les  
lignes suivantes, qui sembleraient prouver  
que, peu à peu, on en arrive à une conception  
plus rationnelle des droits et des devoirs du  
soldat.

A l'instruction des soldats on joint maintenant  
des efforts sérieux afin de former le cœur et l'intelligence  
des jeunes gens que la patrie est obligée de  
prendre à leurs familles pour assurer la sécurité nationale.

Le commandement ne se borne plus à ordonner  
l'obéissance ; il cherche à rendre moins pénibles  
les années de caserne.

Le général Dalstein, commandant le sixième  
corps, vient, par une heureuse initiative, d'adresser  
aux colonels placés sous ses ordres une circulaire par laquelle il recommande de faire un cordial accueil aux conscrits. Au lieu des odieuses et  
ridicules brimades anciennes, ils devront être aidés  
affectueusement pendant leurs premiers pas dans  
cette existence nouvelle.

S'occuper de leur hygiène, veiller sur leur santé,  
ne pas les faire lever trop tôt, ne pas les exposer  
aux rigueurs du plein air avant une certaine heure,  
en un mot s'efforcer d'unir les officiers et leurs subordonnés dans un même sentiment de confiance  
réiproche, ce qui engendrera la véritable discipline.

En même temps et dans un même désir d'adopter  
le plus possible l'accomplissement des devoirs militaires, le ministre de la guerre donnait des instructions pour qu'on s'occupât d'organiser des distractions à la caserne, qu'on y installât des salles de récréations et de lecture, qu'on y favorisât des  
jeux, des représentations théâtrales, qu'on y fit des  
conférences sur des sujets instructifs, etc.

### Le lien conjugal.

— Paul, mon ami, je t'en prie, ne monte pas  
dans cette barque ; tu vas t'exposer.

— Mais non, chérie.

— Ah ! grand Dieu que je suis malheureuse !  
Si tu allais te noyer ? Tu ne sais pas nager.

— Laisse donc, je me connais.

— Eh bien, laisse-moi au moins ta montre  
et ta chaîne....

### Le mariadzo.

(*Conseils d'el oncllio Djan-Abram.*)

Attuita, Féli ! désai on dzo l'oncllio Djan-Abram à son névao, te mi dis que t'as idée dè tè mariadzo ; et bin, t'as ma fai résón ! kâ, po restâ valet, avoué lo trein que n'en perquie, cein n'âodrâ pas ; t'è tot solet d'einfant et après ton père, t'arâ on gros ménadzo et tè faut 'na fenna !

Mâ, se lo mariadzo est on boun'affére, l'a  
assebin sè petits travai et sè cousins et l'est  
oquè que faut bin ruminâ, devant dè le férè,  
kâ mon père-grand no desâi : *Qu'à la coaita sè  
marié, à lezi s'en repeind* ; po bin deré : l'est  
*'na corta patsa et lonqu'attaise.*

Ora, tè faut tè tserti 'na dzeintia felhie, que  
pouessé no conveni ; et cein n'est pas molézi, kâ  
te sâ coumeint on de : *On mettrâ bin on  
tsapé à n'on tsin que trovérâi 'na fenna* ; adon  
quand t'arâ trovâ 'na solida lurena, tè faut pas  
mouzi po la démandâ ào père, kâ, on autre  
porrai bin la tè socilliâ devant lo naz : *Po  
preindre lo nid, faut pas atteindrâ que lè z'osès  
séyant via*, s'on dit. Ne vouautie pas non plie  
à la biautâ, kâ la biautâ ne met rein dein la  
fatta, coumeint diont elliau dè Velâ : *Ne faut  
pas vouauti l'herba à la rojâ et lè felhies à la  
tsandaila* ; pu, te n'as pas tant fauta dè coratâ  
po trovâ oquè, on fâ 'na cognessance sein  
trâo sè démesézi ; ora, lè boun'amies vo tsiz  
quasus deuin lè brés, l'est por cein qu'on  
desâi lè z'autro iadzo : *Quand lè proumès sant  
mâores tsizont sein lè grulâ ; lè felhies sant lè  
mâmo quand l'ont fauta de maria.*

Se la felhie est galéza, tant mi ! Mâ, tein mar  
riérai mimameint 'na tota pouëta, poru que  
ne sâi pas 'na vouumba, cein ne vâo rein deré,  
lè z'einfants que tè veindriont saront tot parai  
dâi galébouébo, kâ po lè fennès, lè coumeint  
po lè tsattès : *pouela tsatta a bé menos*, no  
desâi mon père. Po choisi, tè faut petou vouauti  
se la mère l'est bouna, se l'est pottua, pe  
gnetta, et crouie avoué se n'hommo, cein vâo  
mi : *Dé bon pliant, pliantâ ta vegna, dé bouna  
mère preind la felhie*, qu'on no desâi.

Et po cein qu'en est dè la marmaille, n'en  
faut pas trâo dein on hotô, kâ cé qu'a prâo  
felhies et prâo tâi, jamé dzouïe ne s'vai ; mâ,  
quand lè z'einfants vo z'arrevont lè z'ons apri  
lè z'autro, ma fai, à la garda ! *Lo bon Dieu  
n'envoyé jamé lo lsevri sein lo bosson po lo  
neri.*

Ora, te sâ, lè fennès ont lo diabllio po ba  
tolhi et férè lè tapettès, le sont totès lè mimo  
et à cein on pâo rein lâi férè, mâ se dâi iadzo  
la tinna vint à trâo menâ lo mor, sublia lâi  
elliâ cauquies dittons : *Veint que dzâlé, bise  
que dèdzalâ et fenna que pou parle sont tri  
tsouzès rudameint rares*. — *Quand fennès  
bont sont de parlâ, l'enterrément faut apprâla*. —  
*Se lè leinguès dè fennès bouriâvant, lo bou sarâi  
po rein*. — *Mor dè fennè ei via dè tsévâu, l'est  
la tsevane dè l'hotô*. Et se le barjaqué avoué  
*'na vesena* devant la grandze, cria-lâi : *Eintre  
no sai de, diont lè fennès quand l'ant tot de !* Et  
te vas vaire coumeint le va veni reimpongi  
sè z'ezes.

Po sa-tou cein que diont dâi mariadzo, elliâ  
dè Montbovon : *Mariâdè-vo, mariâdè-vo pas,  
mô lè moises, mô lè lavans*, que te sâ prâo cein  
que cein vâi deré.

Enfin, po fini, vu tè bailli on derrai conset  
et cé z'iquier, vu lo tè deré à l'orolhie, po que  
non ne l'ouzé : ne preind pas po ta fenna 'na  
lurena que sâi 'na gaupa qu'aussé to-ès lè se  
nannès dâi novés boun'amis, aobin 'na corrâ